



DELIBERATION N° 88-20 DU 17 MAI 1988
PARTICIPATION DE L'AGENCE DE BASSIN
SEINE-NORMANDIE A L'EXPOSITION "BLEU-VILLETTE"

Le conseil d'administration de l'agence de bassin Seine-Normandie,

- Vu la délibération n° 87.34 du 10 novembre 1987 portant approbation du budget de l'agence pour 1988, et notamment de son programme pour l'information
- Vu le procès-verbal de la réunion de la commission de l'information du 26 janvier 1988 portant approbation du programme de l'information pour 1988
- Vu la délibération n° 87.14 du conseil d'administration du 11 juin 1987, et notamment son article 3 autorisant le directeur à engager les crédits nécessaires à l'institut de l'eau

DELIBERE

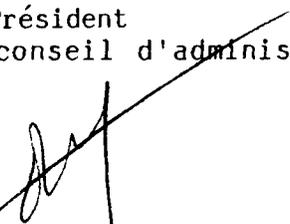
Article unique :

Une somme de 58 000 F, prélevée sur la quote-part de 350 000 F apportée par l'agence Seine-Normandie pour aider à la création de l'institut de l'eau, sera consacrée à une participation de l'agence pour une exposition intitulée "Bleu-Villette".

Le Secrétaire,
Directeur de l'agence

Le Président
du conseil d'administration


Claude FABRET


Olivier PHILIP